



Paris, le 19 décembre 2025.

Monsieur le Premier Ministre,

La mise en œuvre de la protection sociale complémentaire issue de l'accord négocié du 8 avril 2024 doit prendre effet au 1<sup>er</sup> mai 2026 pour les agents des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'autres établissements publics. Cependant, le projet de loi de finances pour 2026 n'a pas prévu la compensation des dépenses nouvelles que cela implique pour les établissements. Cette situation est contraire à l'article 2 de l'accord signé le 8 avril 2024, qui stipule explicitement que « l'État compense le coût de cette participation pour les établissements publics et le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) dans le cadre de la subvention pour charges de service public ».

Les organisations syndicales représentatives signataires de l'accord ministériel, CFTD Éducation Formation Recherche Publiques, FERC CGT, FSU, SNALC, Solidaires, UNSA Éducation, exigent que l'État respecte pleinement cet engagement. Elles s'alarment d'un possible renoncement. La signature d'un accord majoritaire n'aurait donc aucune valeur ? Elles vous demandent, Monsieur le Premier ministre, de faire immédiatement le nécessaire pour que le budget de la Nation en garantisse le respect.

Nous rappelons que les organisations signataires ont déjà interpellé les ministères de la Fonction publique ; de l'Éducation nationale ; de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace ; des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative sur ce sujet. La seule réponse que nous ayons reçue, de la direction générale des ressources humaines des ministères concernés, n'était pas conforme au texte de l'accord. Les ministres eux-mêmes n'ont pas répondu à ce jour. C'est pourquoi l'intersyndicale s'adresse à vous.

Nous, organisations syndicales signataires de l'accord du 8 avril 2024, demandons que l'État respecte pleinement l'engagement qu'il a pris en signant cet accord majoritaire au bénéfice des agents.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Les organisations signataires de l'accord du 8 avril 2024 concernant la protection sociale complémentaire au MENJ, au MESR et au MSJOP.